

Renouvellement

DECLARATION D'UNE ASSOCIATION
RECEPISSE

Conformément aux dispositions de l'Article 5 de la loi modifiée du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'Association, il est donné récépissé à Madame ZAHRA YOUSOUF KAYAD déposant de la déclaration de dépôt reçu le 24 Avril 2023 au Ministère de l'Intérieur (Direction de l'Administration Générale et de la Réglementation)

L'Association dénommée : «Association Institut de Recherche Indépendant de la Corne d'Afrique(IRICA)»

Ayant son siège : Saline Ouest, lot : 175, BP : 2393

Tél : 77.81.08.86

Et Pour Objet :

- Participer à toutes les recherches qu'elle juge pertinent en science de la vie de la terre et en science humaine et sociale.
- Organiser des séminaires et des congrès axés sur ces problématiques.

Il appartient aux responsables de l'Association de s'adresser à l'Imprimerie Nationale pour publication de cette déclaration au Journal Officiel de la République de Djibouti, dans les termes ci-dessus.

Le Directeur de l'Administration
Générale et de la Réglementation P/I

YONIS FARAH ABDILLAH

DESTINATAIRES :

- Direction Générale de la Police
- Préfet (concerné)
- SES
- Intéressé¹

